



L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE ANNONCE LA CREATION D'UN FONDS REGIONAL DE PORTAGE FONCIER

Pantin, le 1^{er} juin 2018. Au lendemain du vote par le Conseil régional du Pacte agricole, qui dote l'agriculture régionale d'une stratégie ambitieuse à l'horizon 2030, l'Agence des espaces verts (AEV) est chargée par la Région Île-de-France de créer un fonds régional de portage foncier. Un dispositif inédit qui lui permettra de renforcer ses moyens d'action pour l'installation de nouveaux agriculteurs et le renouvellement de l'agriculture francilienne.

« Nulle autre métropole n'est aussi fortement - géographiquement et fonctionnellement - liée à la terre qui l'entoure » peut-on lire sous la plume de Valérie Pécresse, Présidente de Région, dans le rapport du Pacte agricole présenté le 31 mai. « L'Île-de-France est une très grande région agricole. Cela mérite d'être affirmé avec plus de fierté » ! Et les chiffres d'abonder en son sens : à l'antipode de l'image « tout béton » que l'on en a bien souvent, l'Île-de-France est avant tout agricole, avec 48 % de sa surface couverte par les champs.

La production agricole francilienne est diverse, avec des grandes cultures (plateau de Saclay, Beauce et une partie de la Seine-et-Marne), du maraîchage (plaines de Chailly en Bière et de Montesson) ou encore de l'élevage (Brie laitière et ouest de la région). Mais le maintien de la vocation agricole de ces surfaces est un vrai challenge : en 15 ans, la surface agricole francilienne a chuté de 14 000 ha et le nombre d'agriculteurs a diminué de 26 %.

Le nouveau dispositif « Île-de-France, terre d'installation » : un geste fort en faveur de l'installation à l'échelle régionale

En Île-de-France plus qu'ailleurs, l'accession à la terre est un défi majeur. « Bien souvent en matière de foncier agricole, offre et demande ont du mal à être en adéquation, regrette Anne Cabrit, Présidente de l'AEV. Des biens sont mis sur le marché mais aucun jeune n'est prêt (manque de formation, problème de financement, projet pas suffisamment mûr...) ou bien un projet d'installation est prêt techniquement mais avec une charge de capital trop lourde à porter pour un jeune qui souhaite s'installer ».

Dans ces deux cas, il convient de porter temporairement le foncier pour pouvoir permettre une installation effective. C'est ce que se propose de faire l'AEV, pour le compte de la Région Île-de-France, à travers la création d'un nouveau fonds de portage foncier, annoncé en avant-première par Valérie Pécresse lors du Salon international de l'agriculture. Ce dispositif innovant, conçu en partenariat avec la SAFER, permet de saisir des opportunités foncières pour les orienter vers l'installation, sur la base de projets économiquement viables, construits par les agriculteurs eux-mêmes.

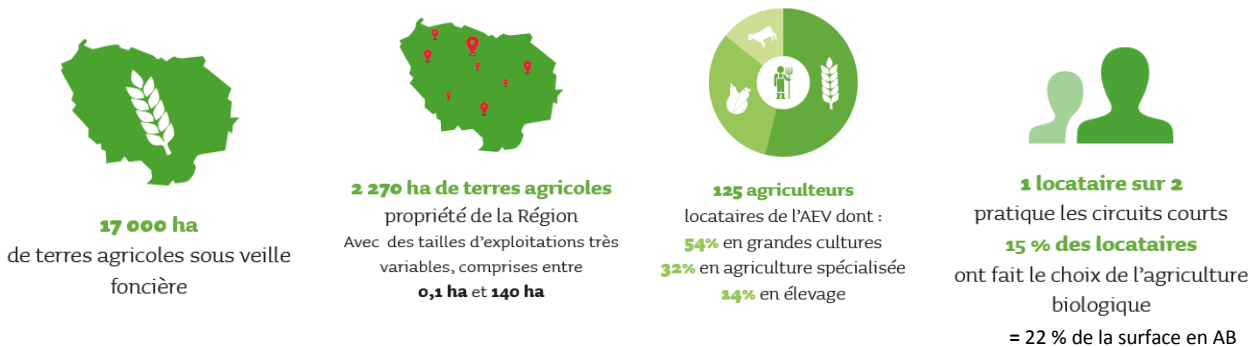
L'AEV va ainsi financer le portage foncier de terres agricoles pendant une durée maximale de 5 ans. L'objectif ? Laisser le temps aux nouveaux agriculteurs de finaliser sereinement leur parcours de formation et de faire face, de façon progressive, à l'investissement en capital lié à leur installation avant de les laisser, à terme, voler de leurs propres ailes. Le fonds sera notamment financé par les produits de cession issus des ventes de propriétés de la Région, mais également ouvert à la participation citoyenne, aux collectivités et au mécénat.

L'AEV : un facilitateur de l'installation de nouveaux agriculteurs dans les zones à forte tension

L'intervention foncière de l'AEV ne date pas d'hier ! Cela fait plusieurs années qu'elle a fait de l'installation de nouveaux agriculteurs - déclarée cause d'intérêt régional - l'un de ses objectifs phares. L'action qu'elle mène en étroite collaboration avec les acteurs du secteur agricole (JA, SAFER, Chambre d'Agriculture...) est déjà bien ancrée dans les zones où la vocation agricole des terres est en péril et se décline à travers plusieurs axes :

- La veille foncière : par une veille active sur près de 17 000 ha de terres agricoles, l'AEV contribue à limiter la spéculation foncière et à maintenir des terres agricoles dans les documents locaux d'urbanisme.
- L'acquisition : si nécessaire, elle acquiert, pour le compte de la Région Île-de-France, des terres soumises à une forte pression foncière pour les mettre à disposition de nouveaux agriculteurs. Elle privilégie les baux ruraux de longue durée de 9 ans ou 18 ans (plus de 90 % des baux signés) pour que les agriculteurs locataires puissent avoir une visibilité à long terme et investir durablement dans leur exploitation.
- L'attribution des terres par appels à projets : chaque année, des appels à projets sont ouverts à tout type d'agriculture. Ils permettent à des personnes du métier ou en reconversion professionnelle d'accéder à ces terres. L'attribution tient compte du caractère innovant et de la viabilité économique du projet, en encourageant de plus en plus la diversification afin de sécuriser les revenus des exploitations et d'adapter l'offre à la demande des Franciliens.
- L'accompagnement : en vue d'assurer la pérennité des nouvelles exploitations, l'AEV noue des partenariats avec les organismes professionnels qui accompagnent les agriculteurs dans leur installation (Chambre d'Agriculture, Centre de formation pour la promotion agricole...). Elle accueille également des couveuses sur ses terres, comme les Champs des Possibles à Saulx-les-Chartreux, pour permettre aux agriculteurs de consolider leur formation par des tests grandeur nature.

L'AEV compte à ce jour 125 agriculteurs sur près de 2 300 ha, avec un taux de maintien de 86 % sur les installés des 10 dernières années !



Le dispositif « Île-de-France : terre d'installation » conforte l'Agence des espaces verts dans son rôle de préservation des terres agricoles et fait d'elle un acteur essentiel de la mise en œuvre du Pacte agricole. Elle est désormais en mesure de combiner une action en faveur de l'installation à l'échelle de toute l'Île-de-France avec son intervention foncière historique, plus ciblée, dans les périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). Ainsi, elle dispose d'une palette d'outils complète, complémentaire avec ceux des autres acteurs publics et privés, au service d'une stratégie régionale ambitieuse, susceptible de conduire l'Île-de-France à l'avant-garde du développement durable et diversifié de son agriculture.

L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France est unique en son genre : elle joue un rôle essentiel pour garantir le fragile équilibre entre ville et nature dans la "Région-Capitale". Depuis plus de 40 ans, elle contribue à imaginer et aménager le territoire pour améliorer le cadre de vie des Franciliens et l'attractivité de l'Île-de-France.

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr